



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

---

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VALANT PROCES-VERBAL

**du 16 septembre 2025**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire.**

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Emmanuel BOUGEROLLE, Laurent BRANEYRE, Brigitte GHYS, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Delphine FRASER, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Jean-Pierre NAUDIN, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT et Quentin WAGNON

**Absents excusés** : Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM) Laurent GROUD (pouvoir à Stéphane ANTUNES) et Isabelle CARVALHO (pouvoir à Fabien GUEREAU)

**Secrétaire de séance** : Vanessa MANFREDINI

**Membre du secrétariat de mairie** : Amandine DOMATTI, secrétaire générale de mairie  
Laure DIEUDONNE, secrétaire

**Membres en exercice** : 19

**Présents** : 16

**Votants** : 19 dont 3 pouvoirs

**Date de convocation** : 10 septembre 2025

**Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.**

**L'ordre du jour est le suivant :**

1/ Ligne de Trésorerie
2/ Décision modificative n°1
3/ Plan de financement relatif aux travaux d'accessibilité sur la commune
4/ Subvention CA Fonds de soutien des projets communaux : travaux sécurité et voirie
5/ Rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.
6/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
7/ Compte-rendu des adjoints et délégués
8/ Infos diverses
9/ Questions diverses

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un(e) secrétaire de séance. Il propose Vanessa MANFREDINI, qui accepte.

Ensuite, Monsieur le maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**Voix :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

**1/ Ligne de Trésorerie**

**Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE**

Afin de financer les projets communaux 2025 (travaux de la maison de santé pluriprofessionnelle, éclairage public, travaux de sécurité et de voirie), la commune doit ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune de Champs-sur-Yonne. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Trois organismes bancaires ont été sollicités et deux ont répondu à notre demande. Une comparaison des offres a été effectuée :

	Caisse d'épargne	Banque Populaire
Taux d'intérêt	<b>€ster*</b>	<b>Euribor* 3 mois</b>
Marge de l'établissement bancaire	1,50%	0,50%
Intérêt	Trimestriel	Trimestriel
Commission d'engagement	0.10% (après négociation)	0,10%
Frais de dossier	0	0
Commission de mouvement	0	0
Commission de non utilisation	0,0750%	0

Simulation taux		
Septembre		
Taux + marge	1.92 + 1.50 = 3.42%	2.07 + 0.50 = 2.57%
Intérêt	montant débloqué*taux avec marge*(exact/360)	

**\*NB : €ster et Euribor sont des appellations pour des taux d'intérêt. La Caisse d'épargne ne propose que le taux €ster et la Banque Populaire que le taux Euribor.**

M. le maire explique qu'il y a un décalage entre les dépenses courantes, les dépenses pour la MSP et le versement des subventions, ce qui nous a amenés à débloquer le solde de l'emprunt (420 000 euros déjà débloqués en juillet).

Sur le conseil de la DGFIP, une ligne de trésorerie s'avère indispensable. Emmanuel BOUGEROLLE rappelle que la ligne de trésorerie n'a pas d'impact sur le budget et présente la ligne de trésorerie et les offres des deux banques.

A la question de Bernard Prioux, il indique que le taux d'intérêt s'applique à la somme débloquée.

Bernard MAIMBOURG exprime son désaccord avec l'ouverture de cette ligne :

- La commune n'a plus de trésorerie (en 2014 : 900 000€), et la ligne de trésorerie comble le fait qu'elle ne peut plus couvrir ses investissements.
- Des travaux comme ceux à venir en voirie / sécurité sont donc superflus.

- La ligne de trésorerie est une pratique dangereuse qui couvre une gestion opaque et permet une navigation à vue avec une fuite en avant Monsieur le maire et Emmanuel BOUGEROLLE rappelle que la souplesse de trésorerie en 2014 était anormale : l'impôt ne finançait rien et la commune thésaurisait. Des investissements ont réduit le fonds de roulement, qui selon la DGFIP doit être pour une commune comme la nôtre de 400 000 à 500 000€.

Monsieur le maire d'ajouter que le délai pour toucher le solde des subventions peut être rallongé en cas de réserves lors de la livraison de la MSP. Pour autant, fin 2026, l'emprunt pour le terrain en réserve foncière sera terminé et les loyers de la MSP devraient couvrir le remboursement de l'emprunt MSP : nous ne sommes donc pas, comme le prétend Bernard MAIMBOURG, dans une situation financière catastrophique. Emmanuel BOUGEROLLE précise de nouveau que la DGFIP suit attentivement les comptes de la commune, nous a conseillés cette ligne de trésorerie avec son montant et que le conseil doit se prononcer sur une autorisation au maire de solliciter cette ligne de trésorerie qui ne sera peut-être pas entièrement utilisée, ou pas du tout.

Matthieu VILLECOURT conclut en résumant la situation et insiste : la commune n'est pas endettée, elle a fait des investissements structurants sans augmenter les impôts depuis 2013.

Bernard MAIMBOURG entend les arguments qui expliquent la somme de 500 000€ ; il ne votera donc finalement pas contre cette ligne de trésorerie mais s'abstiendra.

Au vu du tableau d'analyse des offres proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'OUVRI**R une ligne de trésorerie avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Objet :** financement des besoins de trésorerie

**Montant de la ligne de trésorerie :** 500 000€

**Taux :** Euribor 3 mois

**Marge :** 0.50 %

**Montant des frais de dossier :** 0€

**Commission de mouvement :** 0€

**Commission de non-utilisation :** 0€

**Périodicité :** trimestrielle (Exact/360)

**Durée maximum :** 12 mois

- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents relatifs à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.
- **D'AUTORISER** le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit.
- **D'INSCRIRE** pour les années 2025/2026 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

**Voix :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)

2/ Décision modificative n°1

**Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE**

1. Dépenses liées à la MSP

Les services de la Trésorerie nous ont annoncé que les dépenses liées à la MSP ne sont pas éligibles au FCTVA **pendant la construction du bâtiment.**

Une procédure dérogatoire est possible : la Livraison A Soi-Même (LASM).

Désormais les dépenses liées à la MSP sont assujetties à la TVA jusqu'à la réception définitive du chantier. Une déclaration mensuelle est dès lors effectuée, ce qui nous permet d'avoir un apport en trésorerie.

A la fin du chantier, nous constaterons la LASM :

- dans un premier temps, un remboursement de la totalité de la TVA collectée sera effectué ;
- dans un deuxième temps, une déclaration FCTVA sera réalisée.  
(Pour rappel, une déclaration FCTVA se base sur le CFU voté N-1, la commune touchera ce fonds de compensation à N+1 : si le dernier paiement a lieu en 2026, la LASM sera constatée en 2026, donc le remboursement aura lieu en 2027 après le vote du CFU).

Il est nécessaire d'annuler l'ensemble des mandats réalisés depuis le début du projet et de réémettre les mandats avec la TVA : c'est le travail actuellement effectué par Laure DIEUDONNE.

Certains de ces mandats portaient sur des exercices antérieurs. Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative.

Emmanuel BOUGEROLLE explique que ce sont de simples jeux d'écritures.

2. Ajustement de crédits

Suite à l'ouverture de la ligne de trésorerie, il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts pour le paiement des frais d'intérêts.

**Vu** l'instruction comptable et budgétaire M57,

**Vu** le budget principal 2025 de la commune,

**Considérant** la procédure LASM,

**Considérant** la nécessité d'annuler des mandats sur des exercices antérieurs,

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés les inscriptions et modifications budgétaires suivantes :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	400 000.00 €	
R-773 : Mandats annulés sur exercices antérieurs		400 000.00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	-5 000.00 €	
D-6615 : Intérêts à payer sur crédit de trésorerie	5 000.00 €	
<b>Total</b>	<b>400 000.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		400 000.00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	400 000.00 €	
<b>Total</b>	<b>400 000.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>

**Voix :**

- POUR : 17
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)

**3/ Plan de financement relatif aux travaux d'accessibilité sur la commune**

Le 8 octobre 2024, le conseil municipal a délibéré sur le plan de financement relatif aux travaux d'accessibilité sur la commune.

Des organismes subventionneurs ont été sollicités : l'Agence Nationale du Sport (ANS) a indiqué que les travaux de mise en accessibilité du complexe sportif et de loisirs n'étaient pas éligibles à une subvention de sa part.

De ce fait, les services de la Préfecture nous ont demandé de réactualiser le plan de financement et d'ajuster les montants demandés.

Monsieur le maire propose de solliciter la DETR/DSIL au titre de l'accessibilité pour la mise en accessibilité des ERP communaux comme suit :

### PLAN DE FINANCEMENT :

<b>Dépenses</b>	
Montant des travaux	32 802.00€
<b>Recettes</b>	
DETR/DSIL (60%)	19 681.20€
Fonds propres	13 121.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé.
- **DE SOLLICITER** le soutien financier de la DETR/DSIL.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents y afférant.
- **D'INSCRIRE** ces dépenses et ces recettes au budget.

#### Voix :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

#### 4/ Subvention CA Fonds de soutien aux projets communaux : travaux sécurité et voirie

##### Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE

Lors de sa séance du 8 avril 2025, le conseil municipal a délibéré sur le plan de financement de travaux de sécurité et de voirie sur la commune.

Le concours financier de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au titre du Fonds de soutien aux communes pour les projets communaux a été sollicité. Lors de la séance du conseil communautaire du 26 juin 2025, une subvention de 30 000€ dans le cadre des Fonds de soutien aux communes a été octroyée à la commune de Champs-sur-Yonne pour les travaux de voirie et d'aménagement de sécurité.

Afin que ce Fonds de soutien aux projets communaux puisse être versé à la commune, la préfecture exige que la commune l'accepte par délibération.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'accepter la subvention de 30 000€ de la Communauté de l'Auxerrois et de délibérer de manière concordante à la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2025.

**Vu** la délibération de la commune de Champs-sur-Yonne DE\_2025\_09 sur le plan de financement Travaux sécurité et voirie ;

**Vu** la délibération de la Communauté de l'Auxerrois n°2025-135 Travaux de voirie et d'aménagement de sécurité Commune de Champs-sur-Yonne - Attribution d'une aide dans le cadre du Fonds de soutien des projets communaux ;

**Considérant** la demande de la préfecture que la commune de Champs-sur-Yonne accepte la subvention de 30 000€ afin que le Fonds de soutien des projets communaux puisse être versé ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité D'ACCEPTER** la subvention de 30 000€ de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans le cadre des Fonds de soutien aux communes octroyée lors de sa séance en conseil communautaire le 26 juin 2025 à la commune de Champs-sur-Yonne pour les travaux de voirie et de d'aménagement de sécurité.

**Voix :**

- POUR : 16
- CONTRE : 2 (Bernard MAIMBOURG et Pascal LABOURIER)
- ABSTENTION : 1 (Bernard PRIOUX)

5/ Rapport « Évaluation du transfert du Conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.

**Rapporteur : Emmanuel BOUGEROLLE**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle la ville d'Auxerre dispose de deux voix et les autres communes membres de la Communauté de l'Auxerrois d'une voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'Auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue la base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette commission s'est réunie le 19 mai 2025 afin d'évaluer le transfert de charges du Conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la Communauté de l'Auxerrois au 1er janvier 2025.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » joint en annexe.

Le coût net de fonctionnement a été évalué à 2 114 864.94€.

Sur la partie investissement, aucun coût de renouvellement n'a été pris en compte, considérant que la ville d'Auxerre livre un bâtiment entièrement réhabilité.

Le coût total du transfert d'élève à 2 114 864.94€

A l'issue des débats, la commission a approuvé à 18 voix pour et 2 abstentions le rapport sur l'évaluation de droit commun.

Le conseil municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de la Communauté.

A titre d'information, il est communiqué dans ce même rapport un scénario complémentaire consistant à appliquer une révision libre.

De plus, le rapport fait état des charges et des produits transférables et donc du montant de l'attribution de compensation qui sera retenu au terme de la procédure.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le contenu du rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.

Emmanuel BOUGEROLLE précise que ce transfert n'a pas d'impact sur notre attribution de compensation.

Quelques échanges ont lieu sur la prise en charge du financement par la communauté d'agglomération, la clé de répartition Auxerre / CA / extérieurs, le coût élèves / coût total conservatoire. Il est remarqué que le document comporte également une présentation en avant-projet d'un transfert d'Auxerrexpo, ce qui pose problème à un certain nombre d'élus car l'avis ne porte pas uniquement sur le transfert de l'école de musique.

Le conseil municipal procède au vote. Après en avoir délibéré le conseil municipal, **rend un avis FAVORABLE à la majorité des suffrages exprimés**, sur le contenu du rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.

#### **Voix :**

- POUR : 5 = Stéphane ANTUNES, Laurent GROUD (pouvoir à Stéphane ANTUNES), Fabien GUEREAU, Isabelle CARVALHO (pouvoir à Fabien GUEREAU) et Karine ROBERT
- CONTRE : 3 = Bernard MAIMBOURG, Jean-Pierre NAUDIN et Pascal LABOURIER
- ABSTENTIONS : 11

#### **6/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil**

Pas de question.

## 7/ Compte rendu des adjoints et des délégués

- **COMPTE RENDU DU CONSEILLER À LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE Matthieu VILLECOURT :**
  - Un point sera fait d'ici fin septembre avec la coordinatrice de la MSP sur l'équipe des professionnels de santé intégrant la MSP.
  
- **COMPTE RENDU DE L'ADJOINTE A L'ENFANCE Vanessa MANFREDINI**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée ; à la maternelle, les effectifs sont de 17 en PS (soit 10 élèves de plus que l'an dernier) et 8 élèves en MS. Les 7 élèves de GS ont intégré l'école élémentaire dans une classe GS / CP.

La commission Enfance se réunira après la Toussaint et réfléchira à l'ouverture d'une salle « fraîche » pour les deux écoles.

Monsieur le maire rappelle que dans les logements OAH, la priorité sera donnée aux familles avec enfants afin d'abonder les effectifs de maternelle ; l'objectif à long terme étant toujours la réouverture de classe à la maternelle et le maintien du nombre des classes.
  
- **COMPTE RENDU DE L'ADJOINT AUX FINANCES Emmanuel BOUGEROLLE :**

Comme demandé lors du précédent conseil municipal, un état des lieux du parc informatique a été réalisé par LAYER ; il sera commenté lors de la commission des finances et du conseil municipal du budget.
  
- **COMPTE RENDU DE L'ADJOINTE A L'ANIMATION, A L'ENVIRONNEMENT et A LA COMMUNICATION Anne GUYNOT-DAHLEM**
  - La journée champêtre du 31 août a dû être annulée en raison de la météo, à notre regret !
  - Lors l'une des commissions environnement de la CA, un bilan des opérations « Offres d'achat groupé d'énergie et de thermostats connectés pour les habitants de l'agglomération » a été présenté ; celles-ci n'ont pas remporté un très grand succès.
  - Anne GUYNOT-DAHLEM présente au conseil le nouveau site internet communal avec une projection. Elle rappelle que c'était une obligation pour nous, puisque l'ancien site en http n'était pas RESPONSIV et devait être fermé fin juin. Tout était donc à refaire. Le site actuel est mieux sécurisé (HTTPS) et consultable sur tout support numérique dans sa totalité (RESPONSIVE). Elle montre au conseil l'ergonomie du site, l'organisation, l'esthétique retenue, la page d'accueil. Emmanuel BOUGEROLLE ajoute que le paiement PAY FIP sera très prochainement actif, ce qui permettra le paiement directement en ligne sur le site.

## 8/ Informations diverses

- Samedi 4 octobre : choucroute du Jumelage
- Jeudi 9 octobre : théâtre d'Auxerre
- Dimanche 26 octobre : spectacle CBH
- Dimanche 9 novembre : bourse toutes collections
- Dimanche 16 novembre : repas d'automne du CBH
- Samedi 13/14 décembre : marché de Noël
- Prochain CM : en novembre sans doute. Monsieur le maire précise que la date sera liée à une délibération pour le photovoltaïque sur nos deux terrains. Il s'agira d'adopter la proposition de pré-bail sur l'ancien terrain de foot puis sur le terrain Cloutier ; nous attendons leur envoi par la CA (dans le cadre de l'AMI 2).  
Ce sont des projets qui apporteront des ressources supplémentaires à la commune estimées à un total d'environ 36 000€ annuel de loyers, hors IFR.

## 9/ Questions diverses

A la question de Bernard MAIMBOURG sur la présence dans la MSP de nouveaux médecins référents, Matthieu VILLECOURT répond que c'est notre souhait.

## **La séance est levée à 21H15**

Le secrétaire de séance

Le maire,

Vanessa MANFREDINI

Stéphane ANTUNES

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :**

- DE\_2025\_19 : ligne de trésorerie
- DE\_2025\_20 : décision modificative n°1
- DE\_2025\_21 : Subvention CA Fonds de soutien des projets communaux : travaux sécurité et voirie
- DE\_2025\_22 : Subvention CA Fonds de soutien des projets communaux : travaux sécurité et voirie
- DE\_2025\_23 : Rapport « Évaluation du transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre à la CA » de la CLECT du 19 mai 2025 concernant le transfert du conservatoire de musique et de danse d'Auxerre.

<b>ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> <b>SÉANCE du 16 septembre 2025</b>		
Stéphane ANTUNES	Anne GUYNOT-DAHLEM	Laurent GROUD
		Abs excusée
Vanessa MANFREDINI	Emmanuel BOUGEROLLE	Brigitte GHYS
Jean-Pierre NAUDIN	Isabelle CARVALHO	Carole FERNANDES
	Abs excusée	Abs excusée
Matthieu VILLECOURT	Laurent BRANEYRE	Fabien GUEREAU
Karine ROBERT	Quentin WAGNON	Bernard MAIMBOURG
Pascal LABOURIER	Joël ADAM	Delphine FRASER
Bernard PRIOUX		